

STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL
COMMENT REDUIRE LES NUISANCES DE SEINE AVAL ?

MARDI 20 NOVEMBRE 2007

La Frette-sur-Seine

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, MME ODILE PEIXOTO, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT

INTERVENANTS

ACCUEIL DE MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE

LES NUISANCES AUJOURD'HUI ET LES OBJECTIFS DU SIAAP

QU'EST-CE QU'UNE ODEUR ?

M. JEAN-NOËL JAUBERT, UNIVERSITE DU HAVRE, CONSEILLER SCIENTIFIQUE DE LA SOCIETE IAP SENTIC

LES BRUITS, C'EST QUOI, COMMENT CELA SE MESURE ?

M. MAURICE AUFFRET, CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE BRUIT (CIDB)

LES RESULTATS DE L'AUTOCONTROLE DU SIAAP

MME ISABELLE HO-TIN-HOE, CHEF DU SERVICE ENVIRONNEMENT AU SIAAP

TABLE RONDE ET DEBAT AVEC LA SALLE

M. Philippe AUDEBERT, habitant de La Frette-sur-Seine

M. Daniel DUMINY, directeur général du SIAAP

M. Jean-Michel LONGO, habitant de la Frette-sur-Seine

M. Michel GOUSAILLES, directeur de la Recherche et du Développement du SIAAP

M. ROBIN

M. Daniel DUMINY

Mme Lucile MONJANEL, CAPUI (Collectif pour l'annulation des pollutions urbaines et industrielles)

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'eau

M. Maurice CHEVIGNY, maire de La Frette-sur-Seine

M. Philippe HOUBART, ancien vice-président du CAPUI

M. Jean-Claude GOAS, Association de sauvegarde du parc de Maisons-Laffitte

Mme Dominique HERVOCHON, habitante de la Frette-sur-Seine

M. Michel GOUSAILLES, SIAAP

M. STRAUSS, habitant de Herblay

M. Jean-Louis FANLO, Ecole des mines d'Alès

M. Didier DUMONT, représentant de la CGT

M. Jean HOURSEAU, association La Frette Village

Mme Isabelle HO-TIN-NOE

Mme Paulina CERVANTES, AFSSET

M. Jean HOURSEAU

M. CHATELAIN

M. Daniel DUMINY

Mme Paulina CERVANTES

M. Philippe HOUBART, ancien vice-président du CAPUI

M. DUTERTRE

Mme Isabelle HO-TIN-NOE, Chef du Service Environnement au SIAAP

M. Claude BARBAY, Air Normand

Mme Véronique DELMAS, directrice d'Air Normand

M. Jean-Michel BIGI, habitant de la Frette-sur-Seine

M. Daniel DUMINY

M. Jean-Louis FANLO

M. Jean-Louis LABROSSE, société EXPLORAIR

M. Jean HOURSEAU

(DEBUT DE LA REUNION : 20 H 10)

INTRODUCTION

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public, présente rapidement le débat public, son organisation et surtout les enseignements que la Commission a déjà tirés des débats tenus.

Sur quoi porte le Débat public ?

- L'opportunité du projet (faut-il refondre, ou non, Seine Aval ? Faut-il la refondre à 1,5 million de m³/jour ?) ;
- Les principaux objectifs que le SIAAP a présentés (reconquête de la Seine ; valorisation des boues ; « zéro nuisance ») et sur lesquels il faut débattre ;
- Les grandes caractéristiques (comment, concrètement, procéder à cette refonte ?).

Objectifs visés par le Débat public ?

- Permettre à tous d'être informés sur le projet
- Obtenir des réponses aux questions que tout le monde se pose
- Exprimer des observations, des avis et des propositions

Principes adoptés par la Commission :

- le principe de transparence
- le principe d'équivalence
- le principe d'argumentation

Suites du Débat qui se terminera le 19 décembre ?

- La Commission particulière a deux mois pour élaborer un compte rendu et le président de la CNDP fait un bilan des principaux enseignements.
- Trois mois après, le maître d'ouvrage doit décider des principes et des conditions de poursuite de son projet : le poursuit-il tel quel ? Comment réagit-il, comment répond-il aux enseignements du Débat ? Comment justifie-t-il son projet ?

Moyens de participation :

- 15 réunions publiques
- Un blog
- Des contributions écrites, des cahiers d'acteurs
- Un système de questions/réponses

Premiers enseignements des débats :

- Sur la gouvernance et le financement d'une stratégie francilienne de traitement des eaux usées, le débat a porté sur la station Seine Aval, mais également sur le système d'assainissement francilien.

- Est-il équitable que les riverains de Seine Aval soient contraints d'accepter ce que d'autres communes en Île-de-France peuvent refuser ?
- Questions issues des auditions : qui décide de ce schéma d'assainissement ? Quelle est la gouvernance ? Qui participe à ces décisions ? Quelle est la transparence sur le prix de l'eau ? Quel est le coût du traitement ? Quel est le financement sur la durée ? Comment ce projet important d'environ 1,2 milliard d'euros sera-t-il financé ?
- Si certains projets inscrits au schéma d'assainissement francilien ne sont pas financés dans les temps ou ne sont pas réalisés, quelles seraient les conséquences sur le dimensionnement et le fonctionnement de Seine Aval ?
- De nouvelles ressources financières sont-elles possibles pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie cohérente sur tous les maillons de la chaîne ? Qui peut piloter cette mise en œuvre au niveau de l'Île-de-France ? Qui participe aux décisions ?
- Faut-il traiter 1,5 million de mètres cubes/jour en temps sec ? Faut-il limiter à 2,5 millions de mètres cubes en temps de pluie ? Que faut-il faire ?
- Faut-il arrêter de traiter les eaux pluviales des communes en amont qui ne le font pas ou Seine Aval doit-elle quand même accepter de tout prendre ?
- La déconcentration a-t-elle été pleinement mise en œuvre par rapport à ce qui avait été décidé en 1997 ? Doit-on et peut-on poursuivre cette déconcentration ?
- Les projets envisagés anticipent-ils l'émergence de nouveaux polluants et l'évolution des réglementations ?
- Dans les dix ans qui viennent, n'aura-t-on pas d'autres réglementations qui obligeront à traiter encore plus profondément, compte tenu notamment des polluants émergents, de tous les problèmes que l'on peut rencontrer ?
- Faut-il limiter le volume des eaux de pluie traité à Seine Aval ? Faut-il faire de la prévention au niveau de la parcelle, en amont ?
- Quelles seraient les conséquences sur le traitement des eaux pluviales en sachant que c'est un système gravitaire qui transporte les effluents jusqu'à Seine Aval ?

Questions pour la suite du Débat :

- Quelles sont les conséquences sur le fonctionnement du système francilien et, bien sûr, sur la refonte de Seine Aval ?
- Doit-on limiter la capacité de traitement des eaux de pluie pour contraindre les communes à faire des choses à leur niveau ? Quelles actions engager auprès des usagers (particuliers, entreprises, collectivités) pour réduire les polluants qu'ils rejettent dans les égouts ?
- Le « zéro nuisance » est-il possible et crédible ?
- Le niveau des nuisances est-il lié à la taille de la station de traitement ?
- Le cahier des charges de la refonte est-il adapté aux usagers actuels et futurs ?

- Quel sera l'impact de la refonte sur le volume des boues qui vont être issues de ce traitement, sur la qualité des boues et comment vont-elles pouvoir être valorisées, de façon agricole ou non ?
- Quelles sont les différences entre les propositions des trois prestataires dans le cadre de l'étude de définition que le SIAAP a lancée auprès de trois prestataires ?
- Les propositions permettent-elles de réduire les nuisances à un niveau équivalent à celui des stations récentes de taille inférieure ?
- Les objectifs du projet garantissent-ils une bonne santé du fleuve, donc le bon état écologique de la Seine ? Tous les polluants, pathogènes pour l'homme et néfastes pour l'environnement, seront-ils traités de façon satisfaisante ?
- Quels systèmes de traitement des eaux sales produisent le moins de boues ? Comment après, en fonction de la qualité des boues, peut-on arriver à mieux les valoriser ?

ACCUEIL DE MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE

M. MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE en prononçant quelques mots de bienvenue souligne que la Frette sur Seine est l'une des villes les plus exposées aux pollutions de la station, illustration ces derniers jours par des odeurs pestilentielles qui ont rappelé des époques anciennes que les Frettois croyaient bien résolues.

Après avoir rappelé que les nuisances olfactives sont apparues des champs d'épandage dans la plaine d'Achères, les nuisances sonores et les nuisances paysagères ne sont pas négligeables non plus. Il faut reconnaître que la situation s'est améliorée à la fin des années 90 et a connu une légère détérioration depuis 2003-2004.

Cette modernisation des installations est due au classement en 2005 au titre de la DERU de l'Île-de-France en zone sensible.

La Frette, et les villes voisines, se sentent coincées entre les volumes considérables à traiter et l'obligation de respecter une réglementation européenne de plus en plus contraignante.

M. CHEVIGNY relève que le débat public suscite un intérêt incontestable mais également soulève de nombreuses interrogations, même si les objectifs annoncés par le maître d'ouvrage sont consensuels : reconquête de la Seine, « zéro nuisance », réduction du périmètre de la station : que peut apporter ce débat en l'absence d'un projet concret finalisé et les objectifs fixés en 1997, c'est-à-dire 1,5 millions de mètres cubes à l'horizon 2012, qui ne sont pas remis en cause ?

Il appelle les pouvoirs publics, en premier lieu l'Etat à trouver des lieux d'implantation de nouvelles stations, ce n'est pas de la responsabilité des collectivités locales. Il en profite pour remercier les associations et les élus qui depuis des années prônent la réduction des volumes traités à Seine Aval et la déconcentration de l'assainissement en Île-de-France.

M. CHEVIGNY, tout comme d'autres maires l'ont été souligné, souhaite que le Val d'Oise soit représenté au conseil d'administration du SIAAP.

Il insiste également sur l'importance du comité de pilotage qui suivra le projet de refonte et le déroulement des travaux qui vont s'étaler sur de très nombreuses années.

Comment réduire les nuisances de Seine Aval ? C'est une question à laquelle les Frettois et riverains seront particulièrement attentifs. Le « zéro nuisance » serait-il utopique à atteindre ?

Mme Odile PEIXOTO, membre de la CPDP, chargée d'animer la réunion, présente le déroulement de la séance en deux phases :

Définir ce qu'est une odeur ?

- Informations techniques sur les outils de mesure des odeurs.
- Les nuisances actuelles et les objectifs du SIAAP

Qu'est-ce qu'une odeur ?

M. Jean-Noël JAUBERT, Université du Havre, Conseiller Scientifique de la Société IAP SENTIC reprend la définition de l'ADEME. L'odeur est définie comme une perception. C'est une succession de mécanismes, qui passent essentiellement par des capteurs et qui passent par le cerveau pour arriver à la conscience de la perception.

L'odeur en tant que telle n'a pas de matérialité, ce sont les odorants qui sont la réelle matière, des molécules, des mélanges, des substances. Ils ont une propriété particulière que l'on appelle l'odorité.

M. JAUBERT développe les chapitres suivants :

- Perception olfactive.
- Inégalité des personnes
- Les molécules odorantes
- Origine des odorants
- Odeur et danger
- Connaître l'odorant
- Relation entre les trois composantes
- Composantes de la gêne
- Surveillance d'un site
- Traitement de la gêne

Les bruits, c'est quoi, comment cela se mesure ?

M. Maurice AUFFRET, centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) présente les phénomènes et grandeurs acoustiques. Il s'agit de mettre en place le phénomène bruit, la gêne, les indicateurs de gêne et d'apporter quelques définitions sur l'évaluation et la mesure de cette gêne. La réglementation concerne les installations classées et impose des obligations en limite d'installation, des seuils de tolérance sonores.

Qu'est-ce qu'un son ?

Le son est une sensation provoquée par des phénomènes physiques. Il est caractérisé par deux descripteurs physiques : la fréquence qui est le nombre de vibrations par seconde et qui se mesure en hertz ; la pression acoustique qui va permettre une évaluation et qui se mesure à l'aide d'un sonomètre.

M. AUFFRET démontre la complexité de l'analyse et de l'appréciation effectuées par le cerveau, et la difficulté de passer de la mesure de ces phénomènes physiques à la représentation mentale de l'individu. C'est cette représentation mentale qui est à l'origine de du trouble, de la gêne.

Il tente de répondre aux questions suivantes : existe-t-il à notre disposition des descripteurs susceptibles, de manière pertinente, de rendre compte de la gêne associée à cette représentation mentale ? Quelle unité utilise-t-on pour mesurer le bruit ? Sait-on contenir les bruits émis à la source qui peuvent atteindre 80 ou 90 dB de manière à respecter le calme extérieur et la tranquillité du site ? Quelle stratégie le spécialiste met-il en place ? Quelles sont les exigences de la réglementation ? Fixer un niveau maximal en limite d'installation garantit-il le confort, la préservation de l'environnement ?

Les résultats de l'autocontrôle du SIAAP

Mme Isabelle HO-TIN-HOE, Chef du Service Environnement au SIAAP répond aux questions : pour quoi parler d'autocontrôle des nuisances olfactives ? A quoi cela sert-il ?

Evaluation de la nuisance et par conséquent de la gêne :

- Etapes fondatrices
- Comment s'évalue cette gêne ? Quels sont les moyens dont le SIAAP dispose pour surveiller la qualité de l'environnement ?
- Actions mises en place pour minimiser l'impact sur l'environnement ?
- Mesures humaines et mesures sensorielles (écoute des riverains)
- Enregistrement des données météorologiques et des données d'exploitation.
- Jury de nez.

M. MARZOLF demande pourquoi il n'existe que 3 jurys de nez à la Frette contre 15 à Maisons-Laffitte ?

Mme Isabelle HO-TIN-HOE répond que la participation au jury de nez est bénévole. Le SIAAP procède à des campagnes d'information et que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Le SIAAP est doté d'autres mesures humaines ou sensorielles complémentaires. 4 messagers de l'environnement, salariés du SIAAP, sont formés à la détection et à la mesure d'odeurs dans l'environnement de l'usine, autour des points figurant sur la carte localisant les jurys de nez. C'est une trentaine de points et les mesures sont réalisées deux fois par jour.

Sur 300 riverains inscrits pour devenir jurys de nez, 50 jurys de nez réguliers sont répertoriés dans les différentes communes autour du site.

En complément aux mesures humaines, il existe des mesures physicochimiques dans l'usine et dans l'environnement permettant de suivre des composés chimiques caractéristiques de l'odeur.

L'exposé se termine par les valeurs de concentration mesurée dans l'environnement de la Frette-sur-Seine.

Echanges avec la salle

M. Philippe AUDEBERT, Frettois, s'étonne alors qu'il existe des techniques d'acoustique tout à fait sophistiquées que rien ne soit fait sur ce sujet. Faudra-t-il attendre 5 ou 10 ans pour qu'on s'occupe de ces nuisances sonores qui paraissent être les plus rapides et les plus faciles à traiter ? Que projette le SIAAP de réaliser pour supprimer les nuisances sonores et que les riverains retrouvent une certaine quiétude, même s'ils subissent néanmoins des nuisances olfactives ?

Un intervenant relève que depuis 20 ans, des promesses de progrès sont faites tant pour le bruit que sur les odeurs. Or en réalité, les bruits sont de plus en plus importants et qu'après une décroissance continue jusqu'en 2001-2002 les odeurs remontent.

M. Daniel DUMINY, Directeur général du SIAAP, affirme que le SIAAP s'est engagé à réduire les nuisances et à respecter la directive européenne DCE. Il développe les mesures d'information prises par le SIAAP

M. Jean-Michel LONGO, Frettois, estime que le préambule était trop long et que l'origine des odeurs et du bruit n'a pas encore été abordée. Il aimerait connaître le sentiment du SIAAP sur l'émanation de gaz, comment sont-ils secrétés ? Qu'envisage le SIAAP pour les réduire ? Pourquoi les odeurs sont-elles amplifiées la nuit, le matin et le week-end ?

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la Recherche et du Développement du SIAAP explique que la nuit des effets de température se produisent dans l'atmosphère et que les odeurs ne peuvent pas être évacuées par le vent. Ce problème est essentiellement lié à un phénomène météorologique. Il indique que les odeurs qui s'échappent proviennent des eaux usées, le projet de refonte inclut ce traitement :

- Limiter les émissions d'odeurs produites par l'eau (utilisation de produits dans les égouts).
- Supprimer les bassins ouverts.

Le SIAAP est entré dans une logique de déconcentration de ses installations.

M. Jean-Michel LONGO demande pourquoi les bassins ouverts n'ont-ils pas été couverts ?

M. Michel GOUSAILLES confirme que des problèmes techniques se heurteraient à la couverture de ces cuves déjà vétustes. La refonte permettrait la construction de nouvelles cuves adaptées. De nouveaux procédés de traitement de l'air pourraient être institués, comme la biofiltration déjà en service sur la nitrification.

M. ROBIN exprime son mécontentement au projet présenté. Il fait part de son expérience face aux nuisances, et s'inquiète des émanations d'hydrogène sulfuré qui représentent une nuisance pour la santé. Il demande une indemnisation des personnes soumises aux nuisances depuis des années. Il réproouve qu'il faille être soumis à une taxe d'assainissement en plus de supporter les nuisances de l'assainissement de la majorité de la région parisienne.

M. MARZOLF demande au SIAAP s'il a une réponse concernant l'indemnisation des riverains.

M. DUMINY comprend les nuisances ressenties, mais indique qu'aucune indemnisation n'est prévue. Il suggère une rencontre tous les six mois sous l'égide de la Commission Particulière du Débat Public.

Il précise qu'il n'existe pas de réglementation sur les odeurs. Le maître d'ouvrage s'est basé sur celle des équarrissages. Il prend l'exemple de Colombes.

Mme Lucile MONJANEL, CAPUI comprend l'exaspération des riverains et reste dubitative sur le projet présenté. Elle confirme que le CAPUI est contre tout projet d'usine d'incinération.

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'Eau indique qu'il n'existe aucune volonté d'imposer l'incinération. C'est un procédé intéressant en termes de développement durable. Pour éviter

l'incinération des boues à Achères, il faudra diversifier les filières de valorisation des boues. Il souligne que l'amalgame est souvent fait entre l'incinération des ordures ménagères et l'incinération des boues.

M. Maurice CHEVIGNY confirme, et d'autres élus également, être contre l'incinération des boues à Achères. De plus, le fait de ne pouvoir remettre en cause le schéma C, et descendre en dessous des 1,5 millions de mètres cube, ne le satisfait pas. Même si des aménagements paysagers peuvent être effectués, le problème de fond porte toutefois sur la capacité de cette station, son caractère monstrueux. Il souligne qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de trouver d'autres sites.

M. HOUBART, ex vice-président du CAPUI rappelle que le premier combat du CAPUI était porté contre l'installation d'une usine d'incinération face aux coteaux de toute la vallée de la Seine.

Un intervenant souhaiterait avoir la liste des installations que le SIAAP a programmée.

M. MARZOLF indique que les nouveaux projets du SIAAP seront présentés lors d'une des réunions de synthèse.

M. Jean-Claude GOAS, Association de sauvegarde du parc de Maisons-Laffitte, souligne les difficultés de fonctionnement de l'observatoire de l'environnement. Une motion a été votée à l'unanimité par le conseil municipal de Maisons-Laffitte concernant le retard de plus de dix ans pris dans l'exécution des travaux demandés par les élus et les associations.

Il demande que les associations soient associées au suivi des travaux. Des stations devraient être réalisées en amont ou en aval afin de décongestionner Seine Aval.

Mme Dominique HERVOCHON, Frettoise, s'étonne de la qualité de l'eau qui arrive pour être traitée à Seine Aval. Elle demande quels produits sont acheminés par péniches ? Où ces produits sont-ils stockés ?

M. GOUSAILLES propose de répondre à cette question lors de la réunion sur les risques industriels.

M. STRAUSS, Herblaysien, souhaite qu'une enquête épidémiologique soit diligentée pour estimer les risques sanitaires. Une odeur n'est pas subjective et les habitants de Herblay savent discerner les odeurs provenant de Seine Aval.

M. Jean-Louis FANLO, Ecole des Mines d'Alès incite à consulter le site de l'INRS où des publications sur les seuils olfactifs sont diffusées.

M. Didier DUMONT, Représentant des salariés de la CGT indique que les installations ont été couvertes pour satisfaire la demande des riverains, mais la protection des salariés n'a pas été assurée immédiatement. Aucune étude ne démontre les effets à long terme sur la santé des salariés et des riverains exposés au H2S. Des études épidémiologiques doivent être menées.

Il pose les questions suivantes : quels sont les risques pour les personnels qui ont respiré du benzène ? Quelles sont les conséquences pour les personnes qui habitent le long du réseau ? Que fait-on pour combler les 20 ans de retard que la France a vis-à-vis de la loi sur l'eau ?

M. Jean HOURSEAU, Association la Frette Village, apporte quelques considérations sur les risques sanitaires existants pour les riverains de la station.

Mme HO-TIN-NOE indique qu'une étude statistique a bien été réalisée, utilisée comme référence bibliographique par la communauté scientifique. Aucune recherche n'a encore été réalisée sur la corrélation entre odeurs émises par la station d'épuration et effets sur la santé.

Mme Paulina CERVANTES, AFSSET, relève qu'un document « Etude épidémiologique descriptive autour de l'usine d'épuration Seine Aval » a été réalisé. Son intervention sera plus précise lors de la réunion du 22 novembre.

M. Jean HOURSEAU apporte un complément sur les problèmes de santé autour de la station. En 2002, le conseil supérieur d'hygiène publique de France émettait un avis et insistait sur la nécessité d'interdire la baignade et les activités nautiques en aval des rejets de la station.

M. DUTERTRE demande quelle est la perception de l'amélioration de la qualité depuis 5 ans par les messagers de l'environnement ?

M. Claude BARBAY, Association Air Normand, d'après l'expérience vécue en Haute-Normandie, conseille aux riverains d'Achères de constituer une interface entre le SIAAP, les riverains et les élus. Les membres de l'association ont reçu une formation de jury olfactif.

M. MARZOLF demande si Air Normand est l'homologue d'Airparif ?

Exactement, indique Véronique DELMAS, Directrice d'Air Normand. En Haute Normandie, un travail important sur les odeurs a été développé.

M. MARZOLF demande quel est le fonctionnement d'Air Normand.

Mme DELMAS précise que cette association est composée de 4 collèges (Etat, collectivités, industriels et associations). Le financement étant assuré par les trois premiers collèges.

M. Jean-Michel BIGI, Frettois, demande quelle est la part de la refonte de Seine Aval dans le budget du SIAAP ? Pourquoi attendre 10 ans ?

M. DUMINY répond que le SIAAP investit environ 300 millions d'euros par an. Le SIAAP est le premier investisseur en matière d'environnement, notamment dans le domaine de l'eau en Europe. Un tiers du budget d'investissement est consacré à Seine Aval. Le SIAAP espère que les travaux seront réalisés entre 8 et 10 ans, compte tenu que l'infrastructure existante doit fonctionner pendant cette période.

Mme PEIXOTO demande à Messieurs LABROSSE et FANLO d'évoquer les nouveaux procédés susceptibles d'être mis en œuvre.

M. Jean-Louis FANLO évoque la biofiltration, les laveurs de gaz, le captage des gaz.

M. Jean-Louis LABROSSE, société Explorair, démontre que l'association de diverses technologies peut être une solution pour faire une bonne évaluation. Il faut du temps pour analyser, comprendre les éléments, les interpréter et transmettre une information utilisable.

M. Jean HOURSEAU insiste de nouveau sur le fait qu'il faille baisser la capacité de traitement à Seine Aval pour diminuer les nuisances.

M. MARZOLF conclut les travaux de la soirée en remerciant les participants.

(FIN DE LA REUNION A 23 H 30)